

Évaluer l'accessibilité et la qualité d'usage d'un produit ou d'un équipement

Formation 4



Certification QUALIOPi : B00681
SIRET : 814 307 120 00018 – APE : 7112 B
Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192
Qualifié OPQIBi 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	Thierry LIES – Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements. Consultant-formateur qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.
Tarifs et durées (à la date du document)	En entreprise : 2 550,00 € pour 2 jours de 7 h, soit 14 h Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI Pour actualiser cliquer ici
Lieux de formation	Carmaux, Bordeaux, Paris, Nantes, Arles, Toulouse, DROM et autre... (l'adresse sera communiquée après confirmation de l'inscription)
Conditions	Tous frais de déplacement, de restauration et d'hébergement compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Intra (en entreprise) : dates à convenir Autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires (à la date du document)	4,96/5 100% des bénéficiaires ayant suivi cette formation de février 2020 à septembre 2020 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction est de 99.17%.
Validation	QCM et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	https://liessaccess.fr/formations/f4-evaluer-laccessibilite-et-la-qualite-dusage-dun-produit-ou-dun-equipement

Programme mis à jour le 11/03/2024

Description résumée

Évaluation de tous produits et équipements liés à l'usage ou l'environnement des personnes ; Réglementations et qualité d'usage ; Solution d'accessibilité équivalente ; Mise en situation ; Études de cas ; Nombreux documents fournis dont guides, dossiers témoins, fichiers modifiables, diaporama de la formation.

1. Contexte

Il existe un volume important de travaux de mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier par suite des dépôts des Ad'AP et des PAVE (mairies, écoles, commerces, voirie et espaces publics, etc.).

Il existe aussi une forte demande de travaux d'adaptation ou d'aménagement des logements par suite du vieillissement de la population et du développement du maintien à domicile.

La réglementation sur ces sujets est diverse, complexe et fortement évolutive.

L'introduction des *solutions d'effet équivalent* dans plusieurs de ces réglementations permet au maître d'œuvre de proposer des moyens alternatifs pour répondre à l'objectif d'accessibilité et

d'introduire une souplesse aux modalités de mise en œuvre des dispositions techniques d'accessibilité énoncées dans les arrêtés ministériels.

Ces *solutions d'effet équivalent* ont notamment pour objectif de permettre l'innovation technique pour répondre à l'enjeu de l'accessibilité.

La fabrication d'un matériel ou d'un équipement « innovant » demande nécessairement une grande connaissance de la réglementation, pour s'émanciper des règles tout en satisfaisant aux mêmes objectifs. Cela nécessite avant tout de s'approprier les règles d'accessibilité universelle et de qualité d'usage qui répondent aux attentes de chaque usager.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Public destinataire

Métiers de l'industrie, du négoce et du conseil : architectes, ingénieurs, dessinateurs-projeteurs, fabricants, fournisseurs, vendeurs, technico-commerciaux, chargés de commercialisation, consultants, etc.

3. Prérequis

- Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier
- Niveau 4 (BAC ou équivalent)
- Niveau 3 (CAP ou équivalent) et expérience professionnelle significative

Admission sur CV, lettre de motivation, entretien téléphonique

- Matériel nécessaire pour suivre la formation en présence :
 - > Prise de note
 - > Mètre ruban
- Matériel nécessaire pour suivre la formation à distance :
 - > Prise de note,
 - > Mètre ruban
 - > Ordinateur performant avec micro, webcam et connexion internet haut débit

4. Objectifs – but professionnel visé

Permettre aux professionnels impliqués dans la fabrication, la vente, la distribution ou le conseil de produits et d'équipements, d'en évaluer l'accessibilité et la qualité d'usage pour tous, en particulier pour les usagers en situation de handicap ou à besoin spécifique.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Sélectionner, distribuer et conseiller un produit qui, au-delà des règles minimales de la réglementation, prend en compte le confort d'usage non seulement pour les quatre familles de handicap mais pour tout usager à besoin spécifique.
- 4.2. Respecter les règles d'accessibilité des différentes réglementations concernant les établissements recevant du public, les installations ouvertes au public, les maisons individuelles, les logements saisonniers et les bâtiments d'habitation collectifs, lors de la fabrication, la distribution ou la présentation d'un produit lié à l'usage ou à l'environnement des personnes ; Et pouvoir repérer des non-conformités aux règles d'accessibilité sur des produits, sur des épreuves ou à la lecture de plans ou de documents de projet.

5. Objectifs pédagogiques à atteindre

Pendant la formation, le participant devra :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap et sur la qualité d'usage attendue par chaque usager.
- 5.2. Savoir où trouver les règles d'accessibilité spécifiques au cadre bâti existant et aux nouvelles constructions dans le cadre de son métier.
- 5.3. Découvrir des produits ou dispositifs efficaces et innovants.
- 5.4. S'exercer à repérer des difficultés d'usage d'un produit et à améliorer sa qualité d'usage.

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation sur le terrain (étude de cas, y compris mesures et utilisation du matériel requis).

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Matériel de diagnostic (inclinomètre, luxmètre, dynamomètre, laser de chantier, télémètre...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation sur clé USB

7. Programme et contenu

JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- **Module ACCESS-01 : Handicaps et usagers – Caractériser une large palette de handicaps et leurs implications concrètes**

(Exposé théorique, exercices pratiques, échanges, réponse aux questions)

Compétences développées : Être capable de comprendre les spécificités de chaque type de handicap, perte de mobilité ou différence ; Être capable d'appréhender les difficultés auxquelles les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées.

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes ; Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées
- > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap
- > Chaîne de déplacement, éléments du bâti et valeurs dimensionnelles à prendre en compte
- > Exercices de mise en situation de handicap sur des parcours intérieurs et extérieurs : expérimentation de la chaîne de déplacement et des difficultés qui peuvent être rencontrées suivant le handicap ou la déficience
- > Retours d'expériences, échanges

- **Module ACCESS-09 : Réglementations – Contrôler la conformité d'un produit lors de sa conception ou de sa distribution**

Compétences développées : Être capable d'appliquer la réglementation adaptée au projet ou au produit étudié ; Être capable, lors de la fabrication, de la distribution ou de la présentation d'un produit lié à l'usage ou à l'environnement des personnes, de solutionner l'accessibilité aux personnes handicapées, au sens de la réglementation.

- > Présentation du cadre réglementaire, décrets et arrêtés en vigueur
- > Les besoins d'espace et de repérage
- > Les valeurs mesurées : dimension, distance, altimétrie, pente, éclairage, absorption acoustique, effort, temps, matière, couleurs, solidité
- > Présentation de l'arrêté du 8 décembre 2014 et de l'arrêté du 20 avril 2017 (Établissements recevant du public dans un cadre existant ou lors de leur construction) en lien direct ou indirect avec l'activité des bénéficiaires de la formation
- > Présentation si besoin des règles d'accessibilité applicables aux logements avec l'arrêté du 24 décembre 2015 et de la voirie et des espaces publics avec l'arrêté du 15 janvier 2007

- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

JOUR 2 :

- **Module ACCESS-13 : Qualité d'usage et de participation pour tous – Répondre aux besoins de tous les usagers et réduire au maximum leur situation de handicap**

Compétences développées : Être capable de prendre en compte la conception universelle ou les demandes et les particularités de chaque usager lors de la conception d'un produit, mobilier ou espace de vie ; Être capable de repérer les situations de handicap, d'inconfort ou de gêne et d'apporter des solutions correctives de qualité.

- > La diversité des usagers
- > Les besoins spécifiques
- > Les anomalies ou prises en compte incomplètes par la réglementation
- > Une solution de qualité d'usage globale et pérenne, pour toutes et pour tous
- > Un label, un référentiel, un cahier des charges, une norme

- **Module ACCESS-06 : Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes**

Compétences développées : Être capable d'utiliser des moyens performants, pertinents et adaptés suivant les besoins, les demandes et les situations ; Être capable de proposer et de faire valider une solution d'accessibilité équivalente

- > Solution d'effet équivalent ou d'accessibilité équivalente : la procédure de présentation et de validation par les instances publiques
- > Démonstration par images et vidéos de matériels innovants et échanges sur leur efficacité, leur niveau d'ergonomie et leur pertinence
- > Présentation de l'Observatoire dédié (AFPAPH et CEREMA)

- Étude de cas, analyse de produits, mobiliers et espaces proposés et recherche de solutions satisfaisantes pour tous
- Clôture de la formation :
 - Contrôle des connaissances par un QCM
 - Remise de documents numériques
 - Remise de l'attestation de compétences
 - Évaluation de l'action de formation par les stagiaires

8. Modalités d'information et d'accueil

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est transmis un livret d'accueil comprenant notamment le programme et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

9. Modalités de contrôle continu

Une étude de cas est réalisée in situ avec du matériel professionnel de mesure, et confrontée aux avis des pairs puis à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

10. Modalités d'évaluation des acquisitions

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.

Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification QUALIOPi, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris le diaporama complet de la formation.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

Thierry LIES,

Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements.

Consultant-formateur qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.



Session de formation à Paris (75)